



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9393^e séance

Mardi 8 août 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M. Stastoli
Brésil	M. França Danese
Chine	M ^{me} Gui Dan
Émirats arabes unis	M ^{me} Alshamsi
Équateur	M ^{me} Sánchez Izquierdo
Fédération de Russie	M. Glukhov
France	M ^{me} Jaraud-Darnault
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Japon	M. Tamaura
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Phipps

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 6 juillet 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/508)

Lettre datée du 27 juillet 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/558)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 6 juillet 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/508)

Lettre datée du 27 juillet 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/558)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Adedeji Ebo, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement ; et M. Mohamad Katoub, chargé de projet au sein de l'organisation IMPACT – Civil Society Research and Development.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/508, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 juillet 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, et sur le document S/2023/558, qui contient le texte d'une lettre datée du 27 juillet 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne la parole à M. Ebo.

M. Ebo (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de faire le point une nouvelle fois sur l'application de la résolution 2118 (2013), relative à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Je présente cet exposé au nom de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, qui est actuellement absente du Siège.

Depuis le dernier examen de cette question par le Conseil, et conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues du Secrétariat technique de

l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités en lien avec la résolution 2118 (2013).

Depuis la dernière séance du Conseil sur la question (voir S/PV.9372), l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC a continué de s'employer à clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes présentées par la République arabe syrienne.

Comme indiqué précédemment, la dernière série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne s'est tenue en février 2021. Depuis, tous les efforts déployés pour organiser la prochaine série de consultations, à savoir la vingt-cinquième, ont été vains. J'ai été informé que, bien que la République arabe syrienne ait accepté la proposition du Secrétariat technique de l'OIAC de mai 2022 de traiter les questions relatives à la déclaration par des échanges de correspondance, le Secrétariat technique n'a toujours pas reçu les déclarations ou autres documents demandés. Cela comprend une déclaration complète des activités du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques (CERS) et une déclaration des quantités d'agents neurotoxiques fabriquées dans une installation de fabrication d'armes chimiques qui a été déclarée par la République arabe syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour fabriquer des armes chimiques. En raison de cette situation, et dans une nouvelle tentative de s'acquitter de son mandat, le Secrétariat technique de l'OIAC a déployé en République arabe syrienne une équipe réduite composée de plusieurs membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations, afin de mener des activités limitées dans le pays. Le premier déploiement a eu lieu du 17 au 22 janvier et le second du 12 au 19 avril. Les résultats de ces déploiements ont été communiqués aux États parties à la Convention sur les armes chimiques en mars et en juillet, respectivement.

J'ai été informé qu'en mars, à la suite d'une précédente tentative du Secrétariat technique de l'OIAC en novembre 2022, la République arabe syrienne a proposé d'organiser une réunion avec le Secrétariat à Damas ou à Beyrouth en vue d'élaborer un nouveau plan de travail pour résoudre toutes les questions relatives au dossier des armes chimiques syriennes. En conséquence, une délégation du Secrétariat technique a rencontré des représentants de la République arabe syrienne à Beyrouth les 22 et 23 juin. Je crois savoir que l'ordre du jour de cette réunion était entièrement ouvert et que les points suivants ont été abordés.

Premièrement, une prorogation de six mois de l'Accord tripartite entre l'OIAC, la République arabe syrienne et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a été décidée, prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre inclus.

Deuxièmement, la République arabe syrienne s'est engagée à présenter des propositions pour mieux s'acquitter de ses obligations.

Troisièmement, le Secrétariat technique de l'OIAC et la République arabe syrienne ont abordé la question de la tenue de la vingt-cinquième série de consultations, qui constitue le meilleur moyen d'atteindre des résultats dans le dossier des armes chimiques syriennes.

Quatrièmement, le Secrétariat technique de l'OIAC a souligné que sa priorité était la reprise des séries de consultations, qui doivent inclure tous les experts désignés par le Secrétariat. En ce qui concerne la reprise des consultations, je crois comprendre que la question doit être renvoyée au chef de l'autorité nationale syrienne et que le Secrétariat technique de l'OIAC attend cette décision pour pouvoir procéder à la planification de la prochaine série de consultations.

Le Secrétariat technique de l'OIAC reste pleinement déterminé à s'acquitter de son mandat consistant à vérifier l'application, par la République arabe syrienne, de toutes ses obligations en matière de déclaration au regard de la Convention, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et de la résolution 2118 (2013). Toutefois, comme cela a été souligné précédemment, la pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est indispensable pour régler toutes les questions en suspens. Étant donné les lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC estime qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète au regard de la Convention sur les armes chimiques.

Pour ce qui est des inspections dans les installations du CERS à Barzé et à Jamraya, j'ai été informé que le Secrétariat technique de l'OIAC continuait de planifier la prochaine série d'inspections, prévue cette année. J'ai le regret d'informer le Conseil que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier concernant la découverte en novembre 2018 d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du CERS à Barzé. De surcroît, lors de la neuvième série d'inspections dans l'installation du CERS à Barzé en septembre 2022, l'équipe d'inspection a observé un certain nombre de boîtes contenant un produit chimique à double usage, stocké en grandes quantités dans l'entrepôt de produits chimiques de l'installation. À la suite de l'inspection, le Secrétariat technique de l'OIAC a sollicité l'autorité nationale syrienne sur ce point en demandant

des informations susceptibles de l'aider à conclure que toutes les activités menées en ce lieu le sont à des fins non interdites par la Convention. Je crois savoir que le Secrétariat technique attend toujours ces informations.

S'agissant du mouvement non autorisé des deux cylindres liés à l'incident relatif à des armes chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018, au cours duquel lesdits cylindres auraient été détruits lors d'une attaque menée contre une installation de fabrication d'armes chimiques, le Secrétariat technique de l'OIAC n'a toujours pas reçu d'informations à ce sujet. Je demande une nouvelle fois à la République arabe syrienne de répondre de toute urgence à toutes les demandes du Secrétariat technique de l'OIAC.

J'ai été informé que la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC continuait d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. Comme le Conseil en a été précédemment informé, le Secrétariat technique de l'OIAC a publié, le 28 juin, un rapport de la Mission d'établissement des faits sur des incidents relatifs à une allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme à Khirbet Massasné le 7 juillet et le 4 août 2017. Le rapport conclut que les informations obtenues et analysées conformément au mandat de la Mission d'établissement des faits n'ont pas fourni de motifs raisonnables à la Mission pour établir que des produits chimiques toxiques avaient été utilisés comme arme dans les incidents signalés. Je crois comprendre que la Mission prépare actuellement les prochains déploiements et rendra compte au Conseil exécutif de l'OIAC des résultats de ses travaux en temps utile. L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses investigations sur les événements pour lesquels la Mission d'établissement des faits a établi que des armes chimiques avaient été utilisées, ou probablement utilisées, en République arabe syrienne, et elle publiera de nouveaux rapports en temps opportun.

Comme l'a souligné à maintes reprises la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, toute utilisation d'armes chimiques est inacceptable. L'absence d'application du principe de responsabilité pour l'emploi de telles armes est une menace pour la paix et la sécurité internationales et un danger pour nous tous. Pour terminer, j'exhorte les membres du Conseil à s'unir sur cette question et à faire preuve de leadership en montrant que l'impunité ne sera pas tolérée en ce qui concerne l'emploi de ces armes. Le Bureau des affaires de désarmement se tient prêt à fournir tout l'appui et toute l'assistance qu'il pourra.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ebo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Katoub.

M. Katoub (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil de donner la parole aux organisations de la société civile et aux témoins d'atrocités.

Dans 12 jours, le monde marquera le dixième anniversaire du plus grand massacre à l'arme chimique du XXI^e siècle, qui a eu lieu dans la Ghouta orientale le 21 août 2013, faisant plus de 1 200 morts et de 10 000 blessés. J'ai été témoin du massacre de la Ghouta. Du fait de mon travail comme membre d'une équipe médicale dans la Ghouta et, par la suite, après que j'ai quitté la Syrie, au sein d'autres organisations de la société civile, je participe aux secours médicaux dispensés après les attaques chimiques et à la documentation de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. C'est une expérience malheureuse que personnellement, en tant que dentiste, je n'aurais pas eu à vivre si des mesures avaient été prises pour appliquer le principe de responsabilité.

Ce matin-là, je suis sorti de mon bureau pour me rendre dans une école située à proximité que nous avions transformée en centre de décontamination. Je ne peux pas chasser de mon esprit la vision des couloirs de l'école. Il y avait des cadavres éparpillés partout, faisant d'un espace sacré pour les enfants un vaste salon funéraire. Les localités de la Ghouta étaient alors assiégées par le régime d'Al-Assad et prises au piège d'une guerre où l'emploi d'armes chimiques faisait partie des nombreux crimes de guerre commis simultanément. Nous n'avions pas d'équipement de protection, pas davantage que le temps ni la place nécessaire pour chaque patient qui avait besoin de soins après avoir suffoqué à cause des armes chimiques, mais nous avions l'espoir à l'époque que, si nous exposions ces crimes au grand jour, nous empêcherions de futures attaques en Syrie et ailleurs dans le monde.

Quelques jours après l'attaque chimique, les enquêteurs de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne sont arrivés sur les lieux de l'attaque de la Ghouta. Ils étaient déjà en Syrie à enquêter sur d'autres attaques. Ils ont prélevé des échantillons et interrogé des témoins. Peu après, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2118 (2013) sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Avec l'adoption de la résolution, et la Syrie ayant accepté de se conformer à la Convention sur les armes chimiques, traité signé par presque tous les États du monde, le respect de l'interdiction aurait dû être total. Au lieu de cela, plus de 170 attaques chimiques ont été perpétrées depuis lors en Syrie. Ces 10 dernières années, les armes chimiques du régime d'Al-Assad ont tué plus de 1 500 personnes et en ont blessé plus de 15 000 autres.

Ce message ne nous était pas adressé, à nous les victimes, les témoins et les organisations de la société civile. Ce n'était pas un message pour nous, habitants de la Ghouta et d'autres villes syriennes attaquées à l'arme chimique. Nous avons été gazés et tués, mais nous n'avons pas écrit la Convention sur les armes chimiques ni la Charte des Nations Unies. Ce sont les États Membres qui l'ont fait. Il s'agissait donc d'un message clair du régime syrien pour dire son mépris des institutions et des traités internationaux. La réaction de la communauté internationale, y compris le Conseil, s'est limitée à des enquêtes supplémentaires, sans action sérieuse pour lutter contre l'impunité.

Il est très difficile de ne rien faire quand on voit les équipes de secours et le personnel médical risquer leur vie pour sauver une personne de plus ou entrer dans les zones contaminées sans équipement de protection pour récupérer une preuve de plus. Le 4 avril 2017, l'une des volontaires de la défense civile était enceinte. Elle a perdu son bébé en portant secours à d'autres personnes après l'attaque chimique de Khan Cheïkhoun. Dix jours plus tard, le docteur Ali Darwish, qui travaillait à l'hôpital de Latamné, a trouvé la mort quand l'armée de l'air d'Al-Assad a lâché une bombe chimique sur l'hôpital. Il est très difficile de savoir tout cela et de ne rien faire. Le fait de se cacher derrière un veto russe qui bloquerait toute tentative de renvoyer la situation à la Cour pénale internationale ne rend en rien les choses plus faciles (voir S/PV.7180). Et non, les sanctions ne suffisent pas et n'engagent pas la responsabilité des auteurs comme les victimes le voudraient.

Le Conseil a reçu moult rapports du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), confirmant la responsabilité du régime syrien dans les attaques chimiques. L'impunité a permis au régime syrien d'éliminer une norme convenue depuis longtemps.

Le risque de l'emploi d'armes chimiques demeure. Le même régime qui s'en est servi en toute impunité est toujours au pouvoir, et les mêmes alliés russes soutiennent toujours les criminels de guerre syriens. D'autres dictateurs dans le monde pourraient tirer des conclusions malheureuses de voir que l'application du principe de responsabilité est entravée. Face aux montagnes de preuves recueillies et aux enquêtes menées, la stratégie du régime syrien consiste à nier en bloc. Il a recours à diverses tactiques, telles que la manipulation des preuves, la présentation de faux témoins et l'intimidation des personnes rescapées, des témoins et de leur famille. Il fait pression sur les enquêteurs, qu'il s'agisse de personnes ou d'institutions, et investit dans des campagnes médiatiques

de désinformation. Ces tactiques ont également cours dans d'autres pays. Nos recherches ont montré que certains comptes ouverts sur les médias sociaux étaient utilisés pour nier les crimes de guerre commis à la fois en Syrie et en Ukraine, ce qui n'est pas surprenant.

Parmi les personnes rescapées de l'attaque de Douma du 7 avril 2018, il y a une famille de quatre personnes que je connais. Ses membres ont été déplacés vers le nord de la Syrie après l'attaque, comme beaucoup d'autres habitants de Douma. Ils ont également vécu le séisme qui a frappé cette année le nord de la Syrie et le sud de la Turquie. Le père m'a dit un jour que la douleur de l'attaque chimique en elle-même, la souffrance due au fait d'être déplacé de force de sa ville d'origine, la panique juste après le séisme, le souvenir de ses deux enfants dans l'abri avec leurs voisins et le fait d'affronter la mort et l'inconnu n'étaient rien par rapport à la douleur qu'il ressent lorsque des gens lui demandent s'il est vrai qu'Al-Assad a effectivement employé des armes chimiques. La dénégation a renforcé notre détermination à faire entendre notre voix. Elle a encouragé les témoins à fouiller dans leurs souvenirs pour se rappeler chaque détail au moment de témoigner. Elle a eu pour effet que les enquêteurs ont été plus pointilleux dans leurs méthodes afin que leurs rapports soient plus solides devant n'importe quelle juridiction.

En Syrie, nous avons la chance – ou peut-être la malchance – d'avoir eu tous ces organes d'enquête avec tous ces sigles. Il est même difficile de se souvenir de tous : la Commission d'enquête internationale indépendante, le Mécanisme d'enquête conjoint, l'Équipe d'enquête et d'identification, la Mission d'établissement des faits, l'Équipe d'évaluation des déclarations, et ainsi de suite. La société civile syrienne, les familles des victimes, les équipes de secours et le personnel médical ont coopéré avec tous. Ces organes d'enquête ont fait leur travail, comme le Conseil fait le sien. Quand la Russie a opposé son veto au renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint (voir S/PV.8073), il y avait un moyen de faire en sorte que ces enquêtes se poursuivent. L'Équipe d'enquête et d'investigation a été créée, par un vote sans précédent à l'OIAC. Et le Conseil peut encore faire son travail. Il y a des moyens similaires de contourner un potentiel veto contre le déferrement de tous les auteurs à la Cour pénale internationale. Il y a des moyens d'arrêter de ne rien faire. L'inaction sape le courageux travail de ces enquêteurs, les institutions internationales que les États Membres ont établies, les traités qu'ils ont signés et le travail de l'OIAC, que l'ONU a bâtie et protégée autour d'une norme censément universelle. Elle porte

préjudice au Conseil, qui est censé être responsable de la paix dans le monde.

Dix ans se sont écoulés depuis le massacre de la Ghouta et l'adoption de la résolution 2118 (2013), et cela doit tous nous faire réfléchir au message que le Conseil envoie au régime syrien, et à celui que les États membres de l'OIAC envoient non seulement au régime syrien, mais aussi aux autres auteurs de crimes, et aux enquêteurs qui travaillent sans relâche. Quoi qu'il en soit, nous continuerons de nous battre pour étudier les moyens concrets de rétablir la norme d'interdiction des armes chimiques, en déterminant comment contraindre tous les auteurs de crimes à rendre des comptes, aux côtés des États qui estiment que l'emploi des armes exceptionnelles que sont les armes chimiques exige des mesures exceptionnelles pour dire « non », non à l'impunité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Katoub de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Pour commencer, je remercie M. Ebo et toute l'équipe du Bureau des affaires de désarmement, ainsi que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) du rôle de premier plan qu'ils ont joué sur cette question cruciale. J'admire profondément le courage de M. Katoub et son plaidoyer en faveur du peuple syrien.

Comme l'a expliqué M. Katoub, il y a 10 ans, tôt dans la matinée du 21 août, le régime d'Al-Assad a déversé du sarin sur des civils syriens dans le quartier de la Ghouta à Damas. Cette attaque brutale a tué plus de 1 400 personnes. Malheureusement, bon nombre de ces victimes étaient des enfants. Le monde a vu des enfants en bas âge lutter pour respirer et des secouristes débordés qui tentaient désespérément de décontaminer leurs voisins. Les rues étaient jonchées de corps empilés. Cette attaque a marqué un jalon révoltant dans la campagne de terreur menée par le régime contre la population syrienne. Moins d'un mois après cette attaque, largement condamnée à l'échelle internationale, le régime d'Al-Assad a présenté son instrument d'adhésion à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), et les États-Unis et la Russie ont adopté un cadre en vue du démantèlement complet du programme d'armes chimiques en Syrie. Peu après, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2118 (2013).

Nous savons désormais que le régime n'a jamais eu l'intention de respecter la CIAC et qu'il a délibérément caché l'existence d'armes chimiques à l'OIAC. En effet, les mécanismes d'enquête de l'ONU et de l'OIAC ont

confirmé que la Syrie avait utilisé des armes chimiques contre sa population au cours de neuf attaques ultérieures à son adhésion à la CIAC en septembre 2013. Le régime d'Al-Assad a menti à maintes reprises à la communauté internationale et aux enquêteurs chargés de faire la lumière sur ces attaques. La Syrie n'a jamais donné le décompte exact de ses armes chimiques et, malgré l'obligation qui lui incombe en vertu de la résolution 2118 (2013) de coopérer pleinement avec l'OIAC, elle a sans cesse entravé le travail de l'organisation. C'est pour toutes ces raisons que les attaques à l'arme chimique menées par le régime d'Al-Assad exigent l'attention constante du Conseil de sécurité. Le Conseil ne peut pas laisser les atrocités d'Al-Assad et de ses hommes de main, qui ont tué des milliers de personnes, rester impunies. Cela nous mettrait tous en danger. Cela reviendrait à fermer les yeux sur les régimes qui choisissent de fabriquer, de stocker et d'utiliser des armes chimiques.

Nous avons entendu certains de nos collègues dire que nos séances mensuelles sur cette question semblent répétitives. Et je dois dire que je déplore que deux membres permanents du Conseil aient indiqué qu'ils ne s'exprimeraient pas aujourd'hui sur un sujet aussi grave. Mais le régime d'Al-Assad fait le pari que le Conseil passera tout simplement à autre chose. Il espère que nous changerons de sujet. Nous ne devons pas céder à la lassitude ou, pire, tomber dans l'indifférence. Le régime d'Al-Assad a utilisé des armes de destruction massive contre sa propre population. Nous ne passerons pas à autre chose et le régime devra rendre des comptes. La Syrie doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la CIAC et de la résolution 2118 (2013). Nous exhortons Damas à cesser de retarder le processus, de créer la confusion et de répandre la désinformation. Nous continuons d'appeler à l'action, à l'OIAC et au sein du Conseil, afin que l'OIAC puisse progresser dans l'accomplissement de son mandat d'enquête, qui a permis de faire la lumière sur les nombreuses attaques à l'arme chimique menées par le régime.

Je veux être claire. Les États-Unis restent déterminés à obtenir justice pour les victimes de la Ghouta et celles d'autres attaques à l'arme chimique. Nous ne devons jamais oublier les victimes et les survivants de ces attaques. Leurs proches méritent que justice soit faite. La population syrienne mérite que justice soit faite. Les membres du Conseil doivent s'entendre pour exiger que justice soit faite et prendre enfin des mesures concrètes pour éliminer la menace que représentent les armes chimiques de la Syrie.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Jaraud-Darnault (France) : Je remercie M. Ebo pour son exposé, ainsi que M. Katoub.

Des enquêtes indépendantes de l'ONU et de l'Organisation de l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ont documenté et démontré l'utilisation d'armes chimiques par le régime. Nous sommes ici réunis, une nouvelle fois, car le régime syrien a utilisé des armes de destruction massive contre sa propre population. Des enquêtes indépendantes de l'ONU et de l'OIAC l'ont montré à neuf reprises. Près d'une décennie après l'adoption de la résolution 2118 (2013), le régime refuse de transmettre les informations relatives à l'état de ses stocks qui, nous le savons, n'ont pas été entièrement détruits. Il est pourtant de la responsabilité du régime de respecter le droit international.

Le régime poursuit sa politique délibérée d'obstruction. Il est impératif que le régime syrien autorise le personnel de l'OIAC à se déployer en Syrie, pour mettre en œuvre le mandat qui lui a été donné. Comme indiqué dans le dernier rapport du Directeur général de l'OIAC (voir S/2023/558), cette dernière est toujours dans l'attente d'une réponse du régime pour pouvoir organiser le vingt-cinquième cycle de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et le régime. Je rappelle que l'organisation de cette session est pendante depuis avril 2021, soit plus de deux ans. En outre, les restrictions imposées par la Syrie au déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations sont inacceptables. Le déploiement limité des équipes de l'OIAC en Syrie n'est pas acceptable. La Syrie doit cesser d'entraver les travaux du Secrétariat technique et se mettre en conformité avec ses obligations internationales. Malgré les obstacles, le Secrétariat technique de l'OIAC poursuit son travail d'enquête avec ténacité, indépendance et professionnalisme. Je tiens à le saluer une nouvelle fois.

Pour conclure, je souhaite rappeler que l'utilisation d'armes chimiques par le régime, contre sa population, est constitutive de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. L'impunité n'est pas acceptable pour les Syriens, pour la région et pour l'ensemble de la communauté internationale. La lutte contre l'impunité est en effet le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction. Faillir à la mettre en œuvre serait admettre par avance la possibilité de nouvelles violations de la Convention sur les armes chimiques, de nouveaux crimes et de nouvelles menaces à l'ordre international et à la sécurité. C'est pourquoi, la France continuera d'œuvrer, de manière déterminée et sans relâche, avec ses partenaires, contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

M. Tamaura (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie de leurs exposés instructifs M. Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, et M. Katoub. Nous réaffirmons notre plein appui au travail impartial, indépendant et professionnel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et son secrétariat technique, notamment la Mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification.

Nous déplorons l'absence de progrès concrets sur ce dossier, et dans son rapport mensuel, le Directeur général de l'OIAC a confirmé une fois de plus que la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne pouvait toujours pas être considérée comme exacte et complète. Le Japon exhorte la Syrie à coopérer de bonne foi avec le Secrétariat technique de l'OIAC et à fournir tous les documents demandés afin de régler les questions en suspens liées à sa déclaration initiale et aux déclarations ultérieures qu'elle a soumises.

Nous regrettons que tous les efforts déployés pour organiser la prochaine série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne n'aient toujours pas porté leurs fruits. À cet égard, nous exprimons notre gratitude au Secrétariat technique de l'OIAC pour avoir fait le point sur la réunion qu'il a tenue avec les représentants syriens à Beyrouth les 22 et 23 juin. Comme souligné au cours de cette réunion, la priorité doit être donnée à la reprise des séries de consultations, qui doivent inclure tous les experts désignés par le Secrétariat technique.

L'emploi d'armes chimiques par la Syrie continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité ne peut rester silencieux et tolérer l'impunité des responsables de l'emploi d'armes chimiques contre leur propre peuple. Il doit continuer de s'attacher en priorité à empêcher tout nouvel emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous appelons tous les membres du Conseil à se joindre à nous pour exhorter le Gouvernement syrien à respecter pleinement les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013), et à abandonner l'ensemble de son programme d'armes chimiques.

M^{me} Alshamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Adedeji Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé. Nous avons également écouté l'exposé de M. Mohamad Katoub.

Avant de prononcer ma déclaration, je voudrais rappeler un point sur lequel les Émirats arabes unis ont déjà

insisté, à savoir qu'il est nécessaire d'utiliser à bon escient le temps et les ressources du Conseil, notamment en organisant des séances qui présentent un véritable intérêt et ne se limitent pas à réaffirmer nos positions, déjà largement connues de tous et toutes, en l'absence de tout nouvel élément. C'est pourquoi le Conseil doit réévaluer l'utilité d'organiser des séances mensuelles sur la question des armes chimiques en Syrie. Un accord doit être trouvé pour que ces séances aient lieu tous les trois mois, à moins que des faits nouveaux importants ne justifient qu'il en soit autrement.

En ce qui concerne l'objet de notre débat d'aujourd'hui, je tiens à rappeler la position de mon pays sur ce dossier.

Premièrement, nous réaffirmons qu'il importe de maintenir un dialogue constructif entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Syrie. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion qui s'est tenue entre les deux parties à Beyrouth en juin dernier en vue de discuter de la vingt-cinquième série de consultations et d'autres questions en suspens qui sont pertinentes pour faire avancer ce dossier.

Deuxièmement, nous rappelons qu'il est nécessaire d'accorder une attention suffisante à la menace que représente le terrorisme chimique, d'autant plus que Daech continue de perpétrer des attentats terroristes et n'hésite pas à utiliser tous les moyens à sa disposition pour atteindre ses objectifs. Dans son rapport publié le mois dernier, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions concernant Daech et Al-Qaida a confirmé que Daech continuait d'utiliser le nord-est de la Syrie pour lancer des attaques, reconstituer ses capacités et ses réseaux, recruter des combattants et libérer ses membres de prison, faisant ainsi peser une grave menace non seulement sur la sécurité et la stabilité de la Syrie, mais aussi sur l'ensemble de la région.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent une fois de plus qu'il importe de progresser sur le dossier des armes chimiques syriennes et sur tous les autres dossiers liés au règlement de la crise syrienne.

M. Hauri (Suisse) : J'aimerais d'abord remercier le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Ebo, pour sa présentation. Je prends également note de l'exposé de M. Katoub.

La Suisse réaffirme son entière confiance en l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en tant que gardienne principale de la Convention sur les armes chimiques. L'intégrité et le professionnalisme de l'OIAC et de toutes ses missions ne font aucun doute.

La Suisse regrette que les efforts du Secrétariat technique de l'OIAC pour organiser le prochain cycle de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne soient restés sans succès depuis avril 2021. Les obstacles posés par la Syrie au rétablissement d'une coopération pleine et entière avec l'OIAC, ainsi qu'au déploiement immédiat et illimité du personnel désigné sur son territoire, constituent un sérieux manquement aux obligations contenues dans la résolution 2118 (2013).

Dans ce contexte, la Suisse salue la discussion sur la reprise des consultations bilatérales entre le Secrétariat technique et la Syrie, qui a eu lieu à Beyrouth les 22 et 23 juin derniers. Nous espérons qu'il s'agit là d'un premier pas vers une coopération pleine et entière des autorités syriennes avec le Secrétariat technique. Pour ce faire, nous encourageons la Syrie à respecter ses obligations au titre de la résolution 2118 (2013) et à fournir les réponses sur les 20 points qui restent encore à clarifier sur sa déclaration initiale.

Enfin, nous sommes encouragés par le renouvellement, pour une durée de six mois, de l'Accord tripartite entre la Syrie, le Secrétariat technique de l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Cela doit faciliter les opérations sur le terrain selon les modalités de travail de l'OIAC, qui ont été clairement réaffirmées dans la résolution 2118 (2013).

En adoptant à l'unanimité cette résolution il y a presque 10 ans, le Conseil a réaffirmé que la prolifération des armes chimiques et de leurs vecteurs constituait une menace contre la paix et la sécurité internationales. La Suisse rappelle que l'utilisation d'armes chimiques est interdite à tout acteur en toutes circonstances et constitue, dans les conflits armés, un crime de guerre. Elle appelle toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu de cette convention et du droit international humanitaire.

Enfin, la Suisse soutient pleinement la coopération entre l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, qui veille à ce que de tels crimes soient documentés et ne restent pas impunis.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Adedeji Ebo, et M. Mohamad Katoub de leurs exposés d'aujourd'hui.

Une fois de plus, nous avons lu le dernier rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2023/558) et n'y avons trouvé que peu d'informations nouvelles justifiant de mobiliser l'attention du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons que la fréquence de ces séances pourrait être ajustée afin de permettre au Conseil de consacrer une attention plus soutenue à d'autres questions plus urgentes.

Néanmoins, nous nous félicitons des récents échanges qui ont eu lieu entre les membres du Secrétariat technique de l'OIAC et les représentants de la République arabe syrienne à Beyrouth les 22 et 23 juin. Nous accueillons positivement l'engagement pris par la Syrie de respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques, et nous espérons que ces premiers contacts contribueront à la reprise des consultations à un niveau plus soutenu dans un avenir proche. Nos meilleurs espoirs de clore ce dossier résident toujours dans le dialogue, une coopération plus étroite entre la Syrie et l'OIAC, ainsi que le respect total et continu de ses obligations par la Syrie.

Cela étant dit, le Brésil réaffirme que les armes chimiques sont absolument incompatibles avec le droit international humanitaire et n'ont donc pas leur place dans les pratiques et les doctrines du monde d'aujourd'hui. La production, le stockage et l'emploi de telles armes constituent une violation des accords internationaux et font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Le Brésil condamne avec force la mise au point, le stockage et l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Les incidents y relatifs doivent être traités en toute transparence et faire l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales, conformément à la Convention sur les armes chimiques et au droit international.

M. Phipps (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Ebo, de son exposé, et en particulier M. Katoub, non seulement de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui, mais aussi de l'action qu'il mène en réponse à l'odieuse attaque chimique perpétrée dans la Ghouta en 2013, ainsi que des efforts qu'il continue de déployer pour lutter contre l'impunité au nom de toutes les victimes d'armes chimiques.

L'exposé de M. Katoub nous rappelle pourquoi il est impératif que nous restions concentrés sur cette question. Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis que la Syrie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques, des organisations mandatées par la communauté internationale

ont confirmé que le régime syrien a employé des armes chimiques contre son peuple à au moins neuf reprises. Comme l'a dit M. Katoub, il y a eu de nombreuses autres attaques. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les rapports de l'OIAC ont fourni des preuves indéniables et directes du passé scandaleux que traîne l'État syrien, qui a assassiné ses propres civils en employant des armes chimiques. Nous devons collectivement aux milliers de victimes de chercher à obtenir justice et de demander des comptes aux responsables de ces crimes.

La Syrie continue de ne pas respecter les obligations qui lui incombent au titre de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques. Malgré les efforts concertés déployés par l'OIAC pour connaître la vérité, la déclaration des stocks d'armes chimiques de la Syrie n'est toujours pas exacte. La Syrie n'a pas déclaré ni détruit toutes ses armes chimiques, qui continuent de faire peser une grave menace sur la sécurité régionale et internationale.

Par conséquent, nous appelons une nouvelle fois le régime syrien à s'acquitter des obligations qui sont les siennes en vertu de la Convention et de la résolution 2118 (2013) et à engager un véritable dialogue avec l'OIAC. Il doit déclarer et détruire l'intégralité des éléments relatifs à son programme d'armes chimiques. Il est de notre responsabilité de faire respecter et de défendre l'intégrité de la Convention sur les armes chimiques, l'architecture de non-prolifération et le consensus mondial sur le fait que ces armes ne doivent jamais être employées.

M^{me} Sánchez Izquierdo (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite des exposés présentés par le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Adedeji Ebo, et par M. Mohamad Katoub.

Le rapport mensuel (voir S/2023/558) présenté par le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) fait une fois de plus apparaître des progrès limités sur la question des armes chimiques en République arabe syrienne, en raison du fait qu'il n'a pas été donné suite aux travaux des équipes techniques et que ces derniers n'ont pas été facilités. Nous nous félicitons des efforts déployés par l'OIAC et ses équipes techniques, malgré toutes les difficultés auxquelles elles se sont heurtées, qui s'emploient en permanence à parvenir à l'élimination complète et vérifiable des armes chimiques en République arabe syrienne.

La réunion organisée à la fin du mois de juin entre le Secrétariat technique de l'OIAC et les autorités syriennes a montré qu'il existe une possibilité d'élaborer un nouveau

plan de travail pour résoudre toutes les questions en suspens relatives au dossier des armes chimiques syriennes. L'Équateur appelle la République arabe syrienne à maintenir ouvert ce mécanisme de dialogue, ainsi qu'à coopérer et à prêter attention aux propositions formulées durant cette dernière réunion, ce qui sera un pas positif vers la bonne exécution des obligations qui lui incombent au regard de la Convention sur les armes chimiques, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2118 (2013).

Nous soulignons également l'importance de la prolongation, jusqu'au 31 décembre, de l'Accord tripartite conclu entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la République arabe syrienne et l'OIAC, qui vise à faciliter les activités qui incombent au Secrétariat technique de l'OIAC dans ce pays. Par conséquent, nous demandons instamment à la Syrie de permettre l'accès aux informations requises, étant donné qu'il s'agit du seul moyen de faire en sorte que ces actes ne restent pas impunis.

Enfin, ma délégation prend acte des conclusions présentées par la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC concernant des incidents relatifs à une allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme à Khirbet Massasné (République arabe syrienne), les 7 juillet et 4 août 2017. Les conclusions démontrent le travail impartial et professionnel de la Mission d'établissement des faits et des équipes de l'OIAC.

L'Équateur exprime une fois de plus sa solidarité avec toutes les victimes d'attaques à l'arme chimique. Nous réaffirmons notre rejet de la fabrication et du stockage de ces armes et notre ferme condamnation de leur emploi par quiconque, contre quiconque, quels que soient le lieu et les circonstances.

M. Biang (Gabon) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Ghana, le Mozambique et mon pays, le Gabon.

Nous remercions M. Adedeji Ebo, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de nous avoir informés de l'état d'avancement de l'élimination du programme d'armes chimiques syrien. Nous saluons la participation de nos collègues, les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la République de Türkiye, à la présente séance.

Nous remercions l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son cent dix-huitième rapport mensuel (voir S/2023/558), couvrant la période

allant du 24 juin au 23 juillet. Le Gabon, le Ghana et le Mozambique tiennent à réaffirmer leur appui sans réserve à l'action menée par l'organisation en tant que principal organe chargé de veiller à la mise en œuvre intégrale du programme d'élimination des armes chimiques en Syrie.

Le rapport dresse un tableau peu réjouissant à la fois des progrès accomplis et des lacunes qui persistent. D'une part, nous devons reconnaître la coopération constante de la Syrie, notamment la récente prolongation de six mois de l'Accord tripartite qui vise à faciliter les activités qui incombent à l'OIAC. Cela témoigne d'un engagement commun à mener à bien ce processus.

C'est dans ce sens que nous saluons la conduite d'activités limitées dans le pays par une équipe réduite composée de plusieurs membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie, dans le cadre des efforts que continue de déployer le Secrétariat de l'OIAC pour s'acquitter de son mandat, ce qui a donné lieu à la communication de rapports aux États parties en mars et juillet derniers.

Nous avons pris acte de la présentation du cent seizième rapport mensuel de la République arabe syrienne sur les activités liées à la destruction de ses armes chimiques et installations de fabrication d'armes chimiques qui se déroulent sur son territoire, comme l'a demandé le Conseil exécutif. En outre, les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent de la réunion entre le Secrétariat technique de l'OIAC et des représentants de la République arabe syrienne, qui a eu lieu les 22 et 23 juin derniers à Beyrouth et qui représente un pas en avant vers la mise en œuvre du programme de destruction des armes chimiques en Syrie.

Dans le même temps, de graves problèmes n'ont toujours pas été réglés. La Syrie doit encore fournir des informations suffisantes pour permettre la clôture de toutes les questions en suspens liées à sa déclaration initiale et à ses déclarations suivantes. En outre, nous l'encourageons à mener à bien les mesures demandées par le Conseil exécutif il y a 90 jours afin de redresser la situation concernant les attaques à l'arme chimique commises en 2017. Ces mesures étant essentielles pour nous permettre de comprendre pleinement quelles sont les capacités de la Syrie, nous appelons au renforcement de la coopération entre le Secrétariat technique de l'OIAC et l'autorité nationale syrienne.

L'amendement à l'Accord signé par le Gouvernement syrien, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'OIAC, pour proroger sa durée jusqu'au 31 décembre, ce qui facilitera les activités qui incombent au Secrétariat technique en République arabe syrienne concernant l'élimination complète du

programme d'armes chimiques syrien, est susceptible de nous rapprocher du règlement de la question.

Nous sommes convaincus que les échanges et la collaboration de la République arabe syrienne avec les organismes des Nations Unies contribueront à instaurer un climat de confiance et à imprimer l'élan requis pour avancer sur les divers aspects du programme et encourager la poursuite de la coopération.

Toutefois, la communauté internationale dans son ensemble et le Conseil en particulier doivent continuer de s'inquiéter du risque de résurgence des armes chimiques et prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'avènement d'un monde exempt d'armes chimiques. Les trois membres africains du Conseil restent attachés aux normes établies interdisant l'emploi d'armes chimiques et appuient tous les efforts visant à éliminer leur production, leur stockage et leur utilisation. Nous réaffirmons notre appui à la résolution 2118 (2013). Enfin, nous saluons l'engagement et les efforts des pays qui contribuent au Fonds d'affectation spéciale pour les missions en Syrie de l'OIAC. Ces contributions permettent de faciliter les travaux de l'OIAC, en lui donnant les moyens de s'acquitter pleinement de son mandat.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité encouragent les parties à s'engager dans un dialogue constructif et permanent. Mener à bien l'élimination du programme des armes chimiques en Syrie est un élément important pour atteindre notre objectif commun, la paix et la sécurité internationales. Nous sommes fermement convaincus que toutes les parties doivent faire preuve de bonne foi pour faire avancer la situation. Seule la coopération et le consensus entre les deux parties permettront de parvenir à une conclusion juste et définitive de la question. Nous le devons au peuple syrien et à l'humanité tout entière. Le monde nous regarde et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour régler tous les problèmes qui freinent les progrès dans l'application de la résolution 2118 (2013).

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint Ebo et M. Katoub de leurs exposés instructifs aujourd'hui.

Je réaffirme le plein appui de Malte au travail indépendant, impartial et professionnel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de son secrétariat technique. L'OIAC, notamment par l'intermédiaire de l'Équipe d'enquête et d'identification, de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'évaluation des déclarations, joue un rôle essentiel dans l'application de l'interdiction mondiale des armes chimiques et pour obtenir l'élimination complète de toutes les armes chimiques en Syrie.

Depuis notre dernière séance (voir S/PV.9372), l'OIAC a publié son dernier rapport (voir S/2023/558). Malheureusement, les efforts déployés par le Secrétariat technique pour organiser une vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne n'ont toujours pas porté leurs fruits. Cela est dû, entre autres, au refus de la République arabe syrienne de délivrer un visa à l'expert technique principal de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Le rapport montre également qu'aucun progrès n'a été réalisé sur les 20 questions en suspens étant donné que la République arabe syrienne n'a présenté aucun des documents demandés par le Secrétariat technique. La déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut donc toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention et à la résolution 2118 (2013). Nous prenons note de la prorogation pour une durée de six mois de l'Accord tripartite et du déploiement de deux missions réduites de l'Équipe d'évaluation des déclarations en janvier et en avril, toutefois nous réaffirmons que cela ne saurait en aucun cas se substituer aux obligations de la Syrie. L'absence de progrès est regrettable et la Syrie en porte l'entière responsabilité. Nous appelons la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique, conformément à la résolution 2118 (2013). Malte est également très préoccupée par les affirmations répétées et sans fondement visant à saper la crédibilité de l'OIAC ou à jeter le doute sur ses conclusions. Elles doivent être traitées et réfutées avec la plus grande fermeté par les membres du Conseil.

Nous réaffirmons notre plein appui au Secrétariat technique de l'OIAC et à ses équipes techniques, qui s'acquittent de leur mandat de manière indépendante et impartiale, suivant les normes internationales les plus strictes. Les enquêtes indépendantes de l'OIAC et les enquêtes menées conjointement par l'ONU et l'OIAC ont conclu que le régime syrien avait utilisé à neuf reprises des armes chimiques contre sa propre population. C'est inadmissible et très inquiétant. Rien ne saurait justifier leur utilisation. En 2013, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2118 (2013), déclarant que les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques doivent répondre de leurs actes. Leur utilisation ne peut et ne doit pas rester impunie. Malte croit fermement en l'universalisation de la norme mondiale d'interdiction des armes chimiques, prescrite par la Convention sur les armes chimiques.

Pour terminer, nous appelons la Syrie à cesser d'entraver les efforts de l'OIAC et à respecter ses obligations internationales. Nous renouvelons notre ferme condamnation de l'utilisation d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs ou les circonstances.

M. Stastoli (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Ebo de son exposé. Je tiens également à remercier M. Katoub du récit glaçant qu'il a fait de son expérience directe de l'emploi d'armes chimiques contre des civils par le régime d'Al-Assad.

Les rapports périodiques de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) montrent clairement que la Syrie n'a aucune volonté de coopérer. Les 20 questions actuellement en suspens concernant les déclarations initiales et ultérieures présentées par la Syrie n'ont toujours pas été clarifiées. Le non-respect systématique par la Syrie des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013) est déplorable. L'Albanie condamne cette attitude. En raison du refus de coopérer de la Syrie, l'Équipe d'évaluation des déclarations a dû déployer une mission réduite pour mener un nombre limité d'activités dans le pays. Nous attendons les résultats des analyses en cours dans les laboratoires de l'OIAC sur les échantillons prélevés, mais nous tenons à souligner que les missions réduites de l'Équipe d'évaluation des déclarations ne sauraient remplacer la prochaine série de consultations avec la Syrie. En ce qui concerne les inspections dans les installations à Barzé et à Jamraya, la Syrie n'a toujours pas fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques pour permettre la clôture de ces dossiers. Néanmoins, nous attendons les conclusions des inspections de ces installations.

Nous nous félicitons des informations fournies dans le dernier rapport de la Mission d'établissement des faits (voir S/2023/508), qui rejette les allégations sans fondement du régime syrien concernant l'utilisation présumée d'armes chimiques contre l'Armée arabe syrienne les 7 juillet et 4 août 2017. L'établissement objectif, rigoureux et impartial des faits est essentiel pour nous tous. Par ailleurs, nous saluons le travail de l'Équipe d'enquête et d'identification et nous nous félicitons de ses rapports, qui identifient les personnes ayant utilisé des produits chimiques comme armes en Syrie. Nous souscrivons pleinement aux conclusions présentées dans son troisième rapport, selon lesquelles le régime d'Al-Assad est responsable de l'attaque meurtrière à l'arme chimique perpétrée à Douma le 7 avril 2018. Nous condamnons l'emploi répété d'armes chimiques par le régime syrien. Les personnes responsables de ces actes doivent être traduites en justice. Le Conseil de sécurité doit faire comprendre à la Syrie qu'il n'y a pas d'autre solution que de coopérer pleinement avec l'OIAC et de mettre en œuvre la résolution 2118 (2013), adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Il est temps que la Syrie comprenne qu'elle doit déclarer et détruire intégralement son programme d'armes chimiques de manière transparente et vérifiable. Nous saluons le travail accompli par l'OIAC, qui vérifie les faits avec objectivité, impartialité, indépendance et professionnalisme. L'OIAC demande à la Syrie de respecter les dispositions de la résolution 2118 (2013) et de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques, que la Syrie a elle-même signée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Dandy (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a examiné la question des armes chimiques le mois dernier (voir S/PV.9372). Ma délégation s'étonne qu'un nouveau débat ait lieu ce mois-ci, malgré l'absence de faits nouveaux le justifiant, si ce n'est pour fournir une nouvelle occasion à certains États, que nous connaissons tous, de répéter leurs accusations contre mon pays, gaspillant ainsi le temps et les ressources du Conseil de sécurité.

Mon pays a condamné à maintes reprises l'emploi d'armes chimiques à tout moment, en tout lieu et quels qu'en soient les auteurs ou les circonstances. À cet égard, je tiens à signaler que les États-Unis d'Amérique poursuivent leurs tentatives d'exploiter le dossier des armes chimiques pour servir leurs desseins hostiles à la Syrie. Les informations disponibles indiquent que les forces militaires des États-Unis, basées illégalement dans la région de Tanf, ont fourni à des éléments de la prétendue Nouvelle Armée syrienne, une organisation terroriste, des substances chimiques toxiques et les ont formés à leur utilisation afin de mettre en scène un incident impliquant l'emploi d'armes chimiques et d'en accuser la Syrie.

La République arabe syrienne a toujours coopéré avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et a respecté toutes ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Les rapports pertinents de l'OIAC l'attestent. À cet égard, je fais observer que l'autorité nationale syrienne a présenté son cent seizième rapport mensuel concernant les activités qu'elle a menées sur son territoire. Elle a facilité les visites de l'Équipe d'évaluation des déclarations à Damas et a pris l'initiative d'organiser une réunion à Beyrouth avec le Secrétariat technique de l'OIAC afin d'examiner les moyens de renforcer la coopération.

La prorogation de l'Accord tripartite entre la Syrie, l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a également été abordée au cours de cette réunion en vue de faciliter le travail de l'OIAC et

de ses équipes en Syrie. Des discussions sont en cours concernant la préparation d'une réunion entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés, le chef de l'autorité nationale syrienne et le Directeur général de l'OIAC afin de convenir de l'ordre du jour de cette réunion.

La République arabe syrienne regrette que certains s'obstinent à ne pas voir sa coopération constructive avec le Secrétariat technique de l'OIAC. Nous sommes également surpris que le Secrétariat technique poursuive son approche politisée, dénuée de toute objectivité et de tout professionnalisme, qui permet à certains États occidentaux d'accuser la Syrie en profitant des rapports biaisés du Secrétariat technique pour servir leurs intérêts.

La République arabe syrienne réaffirme qu'elle tient à ce que la vingt-cinquième série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations soit organisée dès que possible. Nous appelons le Secrétariat technique de l'OIAC à s'abstenir d'utiliser certains aspects liés à la procédure comme prétexte pour reporter la tenue de ce cycle.

La Syrie estime que les rapports publiés par la Mission d'établissement des faits constituent une nouvelle preuve que l'OIAC utilise son mandat de manière politisée dans le cadre de ses enquêtes sur les incidents signalés concernant l'emploi présumé d'armes chimiques sur les territoires syriens. La Mission d'établissement des faits continue de mener ses enquêtes en recourant à des méthodes de travail et à des modalités de renseignement non professionnelles et à une politique de deux poids, deux mesures. Elle a également pris beaucoup de retard dans l'achèvement de ses enquêtes.

Pour terminer, certains États tentent par tous les moyens d'exploiter les rapports de l'OIAC pour servir leurs desseins hostiles à la Syrie, ce qui risque de porter atteinte à la crédibilité et à l'impartialité de l'organisation. Il incombe à tous les États d'assumer leurs responsabilités et de rectifier la trajectoire de l'OIAC en l'éloignant de la tromperie, de la politisation et de la polarisation, afin qu'elle puisse s'acquitter de manière efficace et crédible du mandat qui lui a été confié en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

Ce qui a été dit au cours de cette séance concernant l'emploi présumé d'armes chimiques dans la Ghouta témoigne clairement et ouvertement de l'hostilité persistante de certains États à l'égard de la Syrie. Ces tentatives ont pour but de répandre des idées fausses et trompeuses. Dans ce contexte, le Gouvernement syrien dément une nouvelle fois catégoriquement ces mensonges et allégations concernant l'emploi de substances chimiques toxiques par l'Armée arabe syrienne. Il réaffirme que l'armée syrienne ne possède

aucune arme chimique et qu'elle n'en a jamais employé dans sa lutte contre les terroristes ou qui que ce soit d'autre, même dans les conditions les plus difficiles sur le terrain, étant donné qu'elle ne possède pas de telles substances.

La Syrie souligne que les groupes terroristes armés et leurs commanditaires fabriquent et mettent en scène des incidents impliquant l'emploi d'armes chimiques afin de créer des prétextes à des attaques et à des agressions militaires contre la Syrie et de faire chanter mon pays.

Les États-Unis d'Amérique et certains États occidentaux continuent de se cacher derrière des slogans réclamant que justice soit rendue aux Syriens et de pleurer sur leurs souffrances. Mais leurs tentatives flagrantes de dissimuler leurs intentions interventionnistes dévastatrices et leurs politiques hostiles à la Syrie ne trompent personne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Ahmadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous saluons la présence de M. Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, à la présente séance.

L'Iran, qui a fait l'expérience directe des horreurs des armes chimiques, condamne fermement l'emploi de ces armes à tout moment, en tout lieu et quels qu'en soient les auteurs ou les circonstances. L'emploi de telles armes constitue une violation flagrante du droit international, un crime contre l'humanité et une grave menace contre la paix et la sécurité internationales.

La République arabe syrienne reste déterminée à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Conformément à cet engagement, le Gouvernement syrien continue de coopérer de manière constructive avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous sommes pleinement favorables à un dialogue constructif entre la Syrie et l'OIAC, selon un calendrier précis, pour traiter toutes les questions en suspens et clore le dossier de manière définitive et concluante. Une telle approche garantira la transparence, la responsabilité et une résolution satisfaisante de toutes les questions en suspens liées aux armes chimiques en Syrie. Dans ce contexte, nous saluons la détermination de la Syrie à organiser une réunion de haut niveau entre le Ministre syrien des affaires étrangères et le Directeur général de l'OIAC.

Pour aboutir, toute enquête sur des incidents impliquant l'emploi d'armes chimiques doit être menée avec la plus grande impartialité, le plus grand professionnalisme, la plus grande crédibilité et la plus grande objectivité, dans

le strict respect des conditions et procédures définies dans la Convention. L'intégrité et la crédibilité de l'OIAC, en tant qu'autorité internationale la plus compétente, dépendent de sa capacité à rester neutre et objective, guidée uniquement par des considérations scientifiques et techniques. Cette approche fondée sur des principes est indispensable pour prévenir efficacement l'emploi d'armes chimiques et faire progresser les objectifs énoncés dans la Convention. Nous insistons donc sur l'application intégrale, efficace et non discriminatoire de la Convention. Tous les États Membres doivent adhérer pleinement aux obligations inscrites dans la Convention afin de contribuer à l'avènement d'un monde plus sûr, débarrassé de la menace des armes chimiques.

Le fait que certaines des déclarations prononcées au cours de la séance d'aujourd'hui sont des redites illustre la crainte que la tenue de séances régulières et mensuelles sur cette question soit inefficace, compte tenu de l'absence de progrès et d'évolutions notables. Cette approche pourrait constituer un gaspillage des ressources de l'ONU et du temps précieux du Conseil de sécurité. Le rapport présenté par le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement n'a pas apporté d'éléments nouveaux sur la situation actuelle. Pour cette raison, certains membres du Conseil ont déjà suggéré qu'il serait suffisant de débattre de cette question une fois par trimestre, au lieu d'une fois par mois. L'Iran est favorable à cette proposition, qui permettrait de rationaliser les efforts du Conseil afin de se concentrer sur les questions qui requièrent réellement son attention immédiate.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Ekren (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous remercions de leurs exposés le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Ebo, et M. Katoub.

Alors que toutes les parties à la Convention sur les armes chimiques sont tenues de s'acquitter de leurs obligations, le cent dix-huitième rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) démontre une fois de plus que le régime syrien ne s'est toujours pas acquitté des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention et n'a pas réglé toutes les questions en suspens liées à sa déclaration initiale et aux déclarations suivantes. Nous saluons l'indépendance, l'impartialité et le professionnalisme dont fait preuve le Secrétariat technique de l'OIAC.

Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat technique et les organes d'enquête de l'OIAC pour clarifier toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale et les déclarations suivantes du régime syrien, mais

restons préoccupés par le fait que l'OIAC ne peut toujours pas considérer la déclaration du régime comme exacte et complète eu égard aux lacunes, incohérences et disparités recensées qui n'ont pas été résolues. Le Secrétariat technique de l'OIAC attend toujours une réponse concernant le mouvement non autorisé de deux cylindres utilisés dans l'attaque chimique commise à Douma en 2018.

Nous prenons note qu'une délégation du Secrétariat technique de l'OIAC a rencontré des représentants du régime syrien à Beyrouth les 22 et 23 juin, et qu'à cette occasion ils se sont entendus pour prolonger de six mois l'Accord tripartite. Bien que la question de la reprise des séries de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et le régime syrien ait également été abordée

durant cette réunion, le Secrétariat technique de l'OIAC n'a toujours pas reçu la décision du régime lui permettant de planifier la prochaine série.

La Turquie condamne fermement l'utilisation d'armes chimiques où que ce soit, par quiconque et quelles que soient les circonstances. Nous demandons au régime syrien de coopérer pleinement avec le Secrétariat technique et les organes d'enquête de l'OIAC, conformément à la Convention et à la résolution 2118 (2013), y compris en reprenant les séries de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et en répondant aux demandes d'information de l'OIAC.

La séance est levée à 11 h 20.